Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-212200794-20260605-2026_07_49-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc
Canton de Plaintel
Commune de HÉNON

Date de convocation
1er juin 2026

Date de publication
10 juin 2026

Présents : 15
Votants : 17

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est rassemblé à la mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry ANDRIEUX, Maire.

Présents : Thierry ANDRIEUX, Nadine L'ÉCHELARD, Stéphane DAVY, Marie-Claude LESNÉ, Dany LE DIGUERHER, Christelle CADIN, Patrick RABET, Pascal CARLO, Élisabeth ROUTIER, Nathalie OZENNE, Jérôme TRÉHOREL, Sébastien DUROS, Charlotte LEROUX, Julie ROBERT, Camille RENAULT

Absents excusés : Nicolas GIBET (pouvoir à Thierry ANDRIEUX), Amélie BOINET (pouvoir à Nadine L'ÉCHELARD)

Absent : Benoit LE VEXIER, Julien VERDES

Secrétaire : Charlotte LEROUX

2026-07.49 – Subvention complémentaire auprès de l'école Sacré-Cœur de Hénon dans le cadre d'un voyage scolaire

Les classes de GS, CP et CE1 sont allées en classe de mer à Pléneuf-Val André du 11 au 13 mai dernier. Le conseil municipal avait acté le 16 octobre 2025 une subvention à hauteur de 52 € par élève pour ce voyage scolaire, soit 2 860 €.

Il convient de verser un complément de 52 € à l'école afin que la subvention totale corresponde au nombre d'enfants exact partis en voyage scolaire.

Monsieur Julien VERDES, conseiller municipal, ne prend pas part au débat et au vote car concerné par la présente délibération.

***Vu** le code général des collectivités territoriales ;*

***Vu** la délibération n°2025-09.76 en date du 16 octobre 2025 relative aux subventions exceptionnelles à l'école Sacré-Cœur de Hénon pour des voyages scolaires ;*

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-212200794-20260605-2026_07_49-DE

Considérant *les motifs exposés ci-dessus par Madame Christelle CADIN, 5ème adjointe ;*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le versement d'un complément de 52 € au titre de la subvention accordée à l'école Sacré-Cœur de Hénon pour un voyage scolaire ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et à engager toutes les mesures afférentes à cette délibération.

Fait et délibéré à HÉNON, le 5 juin 2026
Suivant les signatures,
Pour copie conforme,

Vote

Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire,
Thierry ANDRIEUX

La Secrétaire,
Charlotte LEROUX

MAIRIE de HENON
22150 COTES D'ARMOR